



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 38281

#### Texte de la question

M. Alain Cacheux souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des malades atteints d'insuffisance rénale et sur la quasi-inexistence de toute politique préventive de l'insuffisance rénale. Il apparaît en effet que le nombre d'insuffisants rénaux ne cesse de croître. En 1997 le nombre de patients traités par dialyse atteignait 25 000 et près de 10 000 autres avaient été transplantés sachant que le nombre de malades croît régulièrement de 5 % par an. Devant ce bilan, les praticiens s'accordent à reconnaître que 10 % des insuffisances rénales chroniques pourraient être évitées et 30 % d'entre elles pourraient être retardées de nombreuses années grâce à un dépistage et un suivi néphrologique précoces afin de retarder le plus longtemps possible le moment d'une inévitable transplantation. Or, la France manque encore aujourd'hui cruellement de toute politique systématique de prévention et de dépistage précoce de ces affections, retardant ainsi l'arrivée des malades dans des protocoles thérapeutiques, qui sont alors par voie de conséquence plus lourds, tant pour les patients que pour la collectivité qui les prend financièrement en charge. Il lui demande dans ces conditions si, compte tenu des incidences financières que pourrait avoir une telle politique sur les comptes de l'assurance maladie, une réflexion est actuellement en cours en concertation avec les praticiens et les associations représentant les insuffisants rénaux.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des insuffisants rénaux concernant la prise en charge de l'insuffisance rénale par dialyse. Permettre aux insuffisants rénaux d'accéder à une prise en charge de qualité constitue en effet une priorité. Les services du ministère animent depuis plusieurs mois un groupe de travail, auquel participent la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux ainsi que la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), chargé d'élaborer un projet d'amélioration globale de la prise en charge des personnes présentant une insuffisance rénale chronique. C'est dans ce cadre que sont examinées les propositions contenues dans le plan stratégique de la CNAMTS. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients en matière de dialyse et devra être suivi d'une phase expérimentale afin d'étudier les effets d'un nouveau mode de régulation sur la prise en charge de patients. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Cacheux](#)

**Circonscription :** Nord (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38281

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 21 février 2000

**Question publiée le :** 6 décembre 1999, page 6946

**Réponse publiée le :** 28 février 2000, page 1348